

Compte rendu

Ouvrage recensé :

La norme linguistique, textes colligés et présentés par Édith Bédard et Jacques Maurais, Québec, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, et Paris, Le Robert, Collection l'Ordre des mots, 1983, 850 p.

par Paul Pupier

Revue québécoise de linguistique, vol. 14, n° 1, 1984, p. 217-226.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/602533ar>

DOI: 10.7202/602533ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

LA NORME LINGUISTIQUE,

textes colligés et présentés par
Édith Bédard et Jacques Maurais,
Québec, Gouvernement du Québec,
Conseil de la langue française, et Paris,
Le Robert, Collection l'Ordre des mots,
1983, 850 pages

Paul Pupier

La première partie du livre constitue une introduction historique au problème de la norme linguistique (ou norme langagière, si l'on préfère la terminologie d'Alain Rey). Sont présentés «La norme chez les grammairiens de l'Inde ancienne» (John D. Smith), «L'héritage gréco-latin» (Michel Casevitz et François Charpin), «La norme dans la tradition des grammairiens» (G.A. Padley), «La normalisation du langage en France. De Malherbe à Grevisse» (Lothar Wolf). L'étendue temporelle couverte est donc considérable. De plus ces articles sont très informatifs. En particulier, celui de Wolf présente des questions qui restent actuelles (examen du *Bon Usage* de Grevisse, la question des emprunts, celle des «succès et échecs des activités normatives»).

La deuxième partie, «La norme en linguistique contemporaine», commence par un article de Paul Garvin sur «Le rôle des linguistes de l'École de Prague dans le développement de la norme linguistique tchèque». Les théories pragoises sont considérées comme si importantes dans ce recueil qu'elles constituent ses trois appendices. Deux autres articles présentant la linguistique contemporaine concernent des doctrines européennes. L'un fournit un très intéressant «Historique et état du débat sur la norme linguistique en Allemagne» (Joachim Gessinger et Helmut Glück); l'autre est le seul article du livre sur un auteur particulier : il s'agit de «Le concept de la norme dans la théorie d'Eugenio Coseriu» par Luis Fernando Lara. Je ne crois pas que les théories du maître de Tübingen

méritaient tant d'honneur qu'il ne pouvait lui-même les présenter en les intégrant à la linguistique actuelle.

«Norme et grammaire générative», d'Yves-Charles Morin et Marie-Christine Paret, est le seul article du volume qui aborde ce sujet¹. On peut s'étonner que si peu de place soit donné ici à l'école linguistique la plus influente du monde, du Canada et peut-être du Québec. Le coresponsable du recueil, J. Maurais, n'est-il pas réservé envers la grammaire générative (p. 6)? Il y a une réponse plus simple à cette anomalie apparente. C'est que la question de la norme linguistique n'est pas du ressort de la linguistique générative, et que historiquement les générativistes ne s'en sont pas occupés. Pourtant la grammaire générative a été accusée d'être normative ou de ne décrire que les normes linguistiques. Morin et Paret démontrent la fausseté de ces accusations. Ce qu'étudie Chomsky, c'est le locuteur-auditeur idéal : «la grammaire que construit la linguistique générative est la grammaire d'un individu, idéal peut-être mais d'un individu tout de même. (...) Le but, cependant, n'est pas la description de telle ou telle grammaire individuelle (...) mais bien la découverte des propriétés cognitives qui limitent la classe des grammaires possibles.» (p. 194)

Il vaut la peine de ce point de vue de reconsidérer la question du *h* «aspiré» analysée par nos auteurs. Je suis d'accord avec eux que «la vraie question (...) pour décider si un problème est linguistique ou non, n'est pas s'il fait l'objet d'un discours normatif ou non, mais s'il a une réalité dans la pratique linguistique» (p. 196).

Cependant, s'il s'avère que les *h* «aspirés», par exemple, sont appris de l'enseignement scolaire tandis que d'autres phénomènes phonologiques sont acquis «naturellement» et plus tôt, on doit s'attendre à ce que le statut cognitif du *h* «aspiré» soit particulier. Il est donc légitime de se demander s'il fait partie de la compétence du locuteur-auditeur francophone idéal. (Ce qui n'empêche pas qu'on fasse une étude linguistique du *h* «aspiré», comme on en fait des groupes de consonnes, par exemple. Mais les deux phénomènes n'ont pas le même statut quant à leur universalité — donc du point de vue de la compétence.) À part ce désaccord mineur, je trouve l'article de Morin et Paret plein d'information et de réflexion.

1. Il y a une autre contribution d'orientation générative : celle de Claire Lefebvre. Mais l'essentiel de son propos est sociolinguistique.

Sur la question de «norme sociale et norme linguistique», qui constitue le titre de la troisième partie, les contributions sont variées. Comme on devait s'y attendre, il y en a de sociolinguistiques : celle de Stanley Aléong («Normes linguistiques, normes sociales, une perspective anthropologique») et celle de Claire Lefebvre, laquelle introduit aussi la perspective chomskyenne («Les notions de style»). Si, dans sa description de la «linguistique structurale européenne», celle-ci, comme c'est courant chez les Américains, est réduite à un certain saussurianisme², Lefebvre présente de façon compétente les recherches américaines et anglaises. En ce qui concerne la norme, Aléong et Lefebvre représentent le point de vue sociolinguistique classique, selon lequel il y a *plusieurs* normes (dépendant des fonctions et des situations d'utilisation du langage).

La contribution de Jean-Claude Corbeil est intitulée «Éléments d'une théorie de la régulation linguistique» (comme les auteurs de langue allemande parlent de *Sprachlenkung*). Ailleurs, Corbeil (1980) parlait d'«aménagement linguistique». (Dans la France des années 1950 les partisans de «l'aménagement du territoire» n'étaient pas les mêmes que ceux de la planification économique, lesquels étaient plus à gauche.) Je ne connais pas la raison des choix terminologiques de Corbeil, mais on voit qu'ils empruntent à diverses disciplines — comme sa théorie. Cette ouverture d'esprit est certes légitime, même si certaines doctrines utilisées sont vieilles (comme celle de l'anthropologie culturelle à la Linton, 1945 ou à la Herskovitz, 1952), quand ce ne sont pas des théories déconsidérées, comme celle du conditionnement pour ce que Corbeil appelle «l'apprentissage primaire» (p. 288) (dans une terminologie plus courante : l'acquisition du langage chez l'enfant).

Dans «La norme et le surmoi», François Péraldi se place immédiatement hors d'atteinte des critiques des linguistes : «(...) les opinions et les critiques qui, du point de vue de la linguistique, paraissent être faites à la psychanalyse n'ont aucun intérêt épistémologique, pas plus que n'en avaient les critiques que les Pères de l'Église (sic) adressèrent à Galilée.» (p. 338). J'espère ne pas outrepasser mon enclos épistémologique si je m'en tiens à ce que Péraldi écrit sur la norme en linguistique. «Le seul linguiste qui, à (sa) connaissance, ait conféré à la norme une place conceptualisable

2. Ainsi Lefebvre écrit que «la linguistique ne s'est pas intéressée aux questions de stylistique» (p. 307). Étant donné sa conception du structuralisme européen, il n'est pas étonnant que Bally ne soit mentionné dans son article. (Cf. entre autres Bally, 1951).

au sein de la théorie linguistique est Louis Hjelmslev» (p. 349). Pourtant, selon notre auteur, Hjelmslev «exclut (...) la norme pour son caractère fictionnel et sa «dangerosité» (p. 352). Or «la linguistique, lorsqu'elle concentre son attention sur une opposition comme celle du schéma et de l'usage, ne tient pas suffisamment compte des conditions sociales d'utilisation de la langue» (p. 352). D'abord, le choix de Hjelmslev comme représentant de la linguistique reste curieux en 1983.

Par ailleurs, pour reprendre l'exemple des propriétés phonétiques du *r*, elles n'appartiennent peut-être pas au schéma selon Hjelmslev, mais — lyrisme mis à part — elles ressortissent bel et bien à la phonologie et à la grammaire telles qu'on les fait depuis un certain nombre d'années. Quant aux conditions sociales d'utilisation de la langue. Péraldi, s'il ne réduisait pas la linguistique au saussurianisme et au postsaussurianisme, aurait pu mentionner l'existence de la sociolinguistique et de la pragmatique. La psychanalyse (pas nécessairement celle promue par Péraldi) a certainement des choses importantes à dire sur la norme linguistique. Quant aux opinions des linguistes sur la question, ce n'est pas chez Péraldi qu'il faut en chercher un compte rendu actuel.

Dans «Procès de normalisation et niveaux/registres de langue», Jean-Marcel Paquette passe en revue les différentes conceptions de niveaux de langue, puis se pose la question de l'origine de la hiérarchisation implicite postulée par la notion de niveau. Sa conclusion est que «l'activité et la pratique normatives en langue nous semblent aussi sûrement issues du droit que la tragédie grecque, selon Nietzsche, est née de la musique» (p. 379).

Dans «Aménagement et norme linguistiques en milieux récemment conscientisés», Joshua Fishman présente la politique linguistique comme une rivalité entre les «anciens modernistes» et les «nouveaux modernistes». Ces deux espèces de modernistes sont des types idéaux pour lesquels Fishman ne donne jamais de nom de pays ou de date précise. Si l'on applique ces considérations au Québec, on a envie de dire que les anciens modernistes sont les partisans de l'anglais («Vue de ces bastions, la «normo-manie» des «cadets» (...) provoque sourires hautains, persiflage et mépris» (p. 386) et les nouveaux modernistes les partisans du français. Mais n'avons-nous pas ici une autre opposition : celle entre les partisans du français de France et les partisans du français québécois (les deux groupes sont représentés dans ce volume)? Les commentaires que Fishman fait sur le rôle de l'école (illustré par les cas d'Israël, de l'Indonésie et de l'Irlande : il

n'est pas fait mention du Québec dans cet article) sont aussi évocateurs pour le lecteur d'ici : «Les planificateurs-linguistes viennent souvent de milieux littéraires et intellectuels; il est donc facile de comprendre leur tendance à compter beaucoup trop exclusivement sur l'école pour l'atteinte de leurs objectifs.» (p. 393)

«La langue de l'État — l'état de la langue», de Philippe Barbaud, est écrit dans la langue de l'École — avec les chiasmes et les correspondances formelles issus du structuralisme parisien³. Malgré cela, le texte est stimulant, et Barbaud a trouvé un filon qui mérite d'être exploité du point de vue linguistique. Sa thèse est que la langue de l'État «occulte» le circuit de la parole par «perte du contrôle verbal» (le «locuteur-citoyen» n'est qu'un récepteur) et par sa «textualité» (c'est-à-dire le fait qu'elle est écrite?).

Plus loin dans son article, Barbaud fait la distinction nécessaire entre ce qu'il appelle «l'erreur de langage» et «l'écart de grammaire». Les erreurs de langage sont définies comme des «maldonnes (...) produit(e)s par un sujet parlant dont la compétence linguistique n'est pas encore parvenue à maturité» (p. 410). Mais certains des exemples invoqués (*c'est une femme qu'a venu tout à l'heure; faut pas qu'i jousent là*), pour autant qu'on les trouve chez des adultes parlant couramment le français (quel français — là n'est *pas* la question), sont plutôt, à mon sens, des «écarts de grammaire».

Dans «La normalisation linguistique, terminologique et technique au Québec», Guy Rondeau parle surtout de normalisation terminologique. Il en distingue les formes suivantes : l'incitation, l'harmonisation, la normalisation et la recommandation officielles. L'article de Rondeau est une synthèse informée mais non critique de la normalisation au Québec.

Au contraire, les «Réflexions sur la normalisation linguistique au Québec», d'Édith Bédard et Jacques Maurais, constituent un texte plus engagé. Selon eux, «il y aurait avantage à faire moins usage de la normalisation terminologique, au sens strict, du moins tant que des mécanismes administratifs de concertation n'auront pas été mis en place, pour éviter des situations gênantes de conflit terminologique» (p. 456).

3. Dans son paragraphe intitulé «Circuit de la parole — circuit de l'information», Barbaud montre justement qu'il n'y a *pas* de *circuit* de l'information, le «message venant de cet émetteur qu'est l'État et allant vers ce destinataire qu'est le grand public», et il écrit plus loin qu'il y a «absence de réciprocité» dans le «circuit de l'information».

D'autre part ils suggèrent que «toute normalisation soit précédée d'une étape transitoire obligatoire de recommandation» (p. 456). Enfin, il faut aider les entreprises à s'émanciper dans leur activité normalisatrice de l'Office de la langue française. «C'est ce qui permettra peut-être au Québec d'occuper sa place dans le réseau canadien de la normalisation technique qui, jusqu'à présent, a été contrôlé par les industriels du sud de l'Ontario.» (p. 458)

La dernière partie de l'ouvrage est la plus longue (334 pages!). Elle est intitulée «Problèmes pratiques», mais certains de ses articles sont aussi peu «pratiques» que ceux des parties précédentes.

«Norme et enseignement de la langue maternelle», de Gilles Gagné, est un autre article de synthèse, bien écrit et équilibré. Comme les sociolinguistes (Aléong, Lefebvre), Gagné intègre le problème de la norme dans celui de la variation et de ses fonctions. Il cherche à dépasser l'opposition entre pédagogie prescriptive centrée sur le code et pédagogie centrée sur l'utilisation du code en proposant une pédagogie d'élargissement du répertoire verbal mais où, «au niveau du français écrit, le registre correct s'impose sans discussion si ce n'est à propos des éléments lexicaux dialectaux à inclure comme objets d'enseignement» (p. 500).

«La norme dans l'enseignement de la langue seconde», de Gilles Bibeau et Claude Germain, fait manifestement pendant à l'article de Gagné. Selon eux, «l'enseignant qui voudrait et pourrait tenir compte des variations linguistiques dans son enseignement ne peut pas le faire sans un certain «consensus» de l'institution pour laquelle il travaille» (p. 539). D'autre part Bibeau et Germain insistent sur le manque de recherche dans le domaine de leur article.

Plusieurs des articles suivants vont aussi par paires : deux articles sur la confection des dictionnaires — «Norme et dictionnaires (domaine du français)» d'Alain Rey et «Activité normative, anglicismes et mots indigènes dans le *Diccionario del español de México*», de Luis Fernando Lara; deux articles sur la norme lexicale — «La norme lexicale et l'anglicisme au Québec», de Jean Darbelnet et «La norme lexicale et le classement des canadianismes», de Jean-Yves Dugas; deux articles sur la variation géographique des normes — «Normes locales et francophonie», d'Albert Valdman et «Normes régionales de l'anglais», de Braj B. Kachru. Toutefois, «La codification de l'anglais canadien» a un sujet beaucoup plus vaste que «Les chroniques de langage», de Jacques Cellard : celui-ci se

limite pour l'essentiel à la critique (alerte et avisée) des chroniques de Lancelot dans le journal *Le Temps*.

Rien n'est dit dans ce recueil sur les chroniques de langage en langue anglaise. Pourtant, même si elles n'ont pas autant d'importance que celles de la presse de langue française, on en trouve dans la presse écrite. Le *Sunday New York Times* est une institution au même titre que *Le Monde* et la chronique de langage de William Safire n'y passe pas inaperçue.

La contribution de Rey est nourrie de sa vaste expérience de lexicographe. Ses formules sont frappantes et stimulantes. Sa conclusion est que : «On peut lever des interdits, autoriser des variantes; on ne peut refuser une existence aux notions de faute, de déviation critiquée; on peut déplacer les limites, on ne peut pas les abolir. (...) la norme projective (...) ne disparaîtra pas, si le français doit subsister.» (p.567)

Darbelnet est encore plus éloigné du neutralisme structuraliste que Rey. Citons comme exemples la distinction qu'il tire de Brunot et Bruneau entre l'«emprunt nécessaire» et l'«emprunt de luxe» (p. 605), ainsi que la notion d'«anglicismes de pensée (...qui) représentent la forme la plus subtile de la contamination du français par l'anglais» (p. 622). Quoi qu'il en soit, son article est instructif et agréable à lire.

Dans son historique des dictionnaires du français du Canada, J.-Y. Dugas s'en prend surtout au *Dictionnaire* de Bélisle, ou, plus précisément, à la trichotomie canadianismes de bon aloi — canadianismes populaires et folkloriques — termes à bannir (pp. 637-638). Mais Dugas a, lui aussi, sa trichotomie qui ressemble (à quelques substitutions près : Canada → Québec; de bon aloi → authentique) à celle de Bélisle : «d'abord les québécoisismes authentiques et indispensables, puis les vocables expressifs d'utilisation locale et, enfin, les formes à écarter» (p. 646).

Dans «Normes locales et francophonie», Valdman présente un large tour d'horizon du français dans le monde, que ce soit le «français régional dans les régions de langue vernaculaire française» (Belgique, Suisse romande, Québec), le «français régional dans les régions de langue officielle française» (l'Afrique) et enfin «le français langue vernaculaire infériorisée» (les provinces canadiennes sauf le Québec, le val d'Aoste, les zones francophones des États-Unis).

Pour l'anglais, Kachru distingue les variétés «naturelles» et les variétés «importées». Ces variétés prennent de plus en plus d'importance

numérique, et «l'anglais risque de compter bientôt plus de locuteurs le parlant comme une langue acquise (sic) que comme langue maternelle» (p. 725). L'article de Kachru insiste sur la multiplicité de l'anglais.

«Les Français devant la norme», de Nicole Gueunier, Émile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi, est un résumé et une mise à jour de leur livre du même titre. Les auteurs présentent les résultats d'une enquête faite à Tours (en milieu de «sécurité linguistique») et à Lille, Limoges et Saint-Denis de la Réunion (milieux d'«insécurité linguistique»). «(...) les Français (...) sont beaucoup plus préoccupés de la norme prescriptive et subjective que de la norme objective des linguistes (...). Leur intérêt et leur conscience métalinguistique restent faibles et déterminés par une tradition d'enseignement qui a également valorisé ces aspects de la norme aux dépens de l'observation des fonctionnements réels et de la prise en compte de la diversité linguistique. La tradition culturelle dans laquelle se situe cet enseignement a tant surestimé l'écrit que leur perception de l'oral et de la norme orale en est profondément affectée et même altérée.» (pp. 785-786).

Le mot de la fin est donné à Roch Valin. C'est un extrait d'une lettre au Conseil de la langue française intitulé «Réflexions sur la norme». Comme d'autres de ses collègues de l'université Laval (Gendron s.d., par exemple), Valin préconise l'alignement sur le français relevé de Paris ou, dans sa perspective, le «français d'audience universelle». «Pas de grande civilisation sans une langue commune dépouillée de toutes les opacités propres aux parlers locaux ou régionaux» (p. 792). Et «c'est un devoir pour l'État, par le biais de l'école, de mettre chaque individu en situation d'acquérir, sans trop de mal, cette langue d'audience universelle. De tous les grands ensembles francophones le Canada français est le seul où, jusqu'à un passé extrêmement récent, l'État n'ait jamais eu ce souci» (p. 793).

Valin est le seul dans son camp (ou de son bord?). La plupart des contributions de ce recueil sont favorables à l'élargissement de la norme ou à l'acceptation de normes multiples, adaptées à tel ou tel style ou tel ou tel milieu.

Le recueil contient une «introduction» de Jacques Maurais, qui résume bien les contributions les unes après les autres. Il n'y a pas d'index (des notions ou des noms). Par ailleurs, les bibliographies sont placées à la fin de chaque article. Il y a des coquilles aux pages 3, 47, 126, 137, 191, 204, 205, 222, 264, 277, 278, 283, 314, 315 (2 fois), 331, 338, 351, 375, 394, 476, 531, 564.

Les notices biographiques, placées à la fin de l'ouvrage, sont révélatrices de l'importance que les rédacteurs accordent à chacun de leurs collaborateurs. Ceux qui reçoivent les notices les plus longues sont les auteurs de livres (les articles ne sont pas cités). Comme on peut se faire un nom en linguistique théorique sans avoir jamais écrit de livre, les rares linguistes théoriciens et descripteurs qui ont collaboré à ce volume reçoivent la portion congrue.

Tout compte fait, pour un livre qui contient trente-trois contributions différentes, la qualité de la plupart d'entre elles mérite d'être soulignée, et les responsables du recueil doivent bien y être pour quelque chose.

Paul Pupier

Université du Québec à Montréal

Références

- BALLY, C. (1951), *Traité de stylistique française*, Genève, Georg, Paris, Klincksieck, 3^e édition, nouveau tirage, volumes I & II.
- CORBEIL, J.-C. (1980), *L'Aménagement linguistique au Québec*, Montréal, Guérin.
- GENDRON, J.-D. (s.d.), *Phonétique orthophonique à l'usage des Canadiens français*, Québec, Presses de l'université Laval.
- HERSKOVITZ, Melville J. (1952), *Les Bases de l'anthropologie culturelle*, Paris, Payot, traduit de l'anglais.
- LINTON, R. (1945), *The Cultural Background of Personality*, New York, Appleton Century.